



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** vous est donné par la soussignée que le règlement 625-2017 (Traitement des élus) a été adopté lors de la séance régulière du 15 janvier 2018.

Le règlement peut être consulté sur notre site web ou aux bureaux municipaux situés au 441, rue Brassard du lundi au vendredi, de 9h à midi et de 13h à 16h30.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 16<sup>ième</sup> jour de janvier, 2018.

Catherine Haulard  
Directrice générale, Secrétaire trésorière